

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 20 MAI 2025

Date de convocation : 15 MAI 2025

Date d'affichage : 15 MAI 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 16

Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint, + MAYEUX M., 3ème Adjointe + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + DELBECQ D.

EXCUSES : MM. LEFEBVRE B. qui donne pouvoir à MURCIA B. + PERNAK C. qui donne pouvoir à LEBBADER D. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + GARCIA M.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2025-03-13

OBJET

Organisation d'activités de loisirs en direction des enfants et adolescents
âgés de 6 à 15 ans

Fixation des tarifs

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la décision du Bureau Municipal de proposer des activités de loisirs aux enfants et adolescents âgés de 6 à 15 ans, fin juillet et la première quinzaine du mois d'août 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),

DECIDE d'organiser des activités de loisirs à destination des enfants et adolescents âgés de 6 à 15 ans, fin juillet et durant la première quinzaine du mois d'août 2025.

FIXE la participation comme suit :

	Tarif
Activité proposée sur une demi-journée	4 €
Activité proposée sur une journée	8 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette décision.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Mariette MAYEUX

Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 26/05/2025
Publiée ou notifiée le 27/05/2025
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

